

Cet équipement de jeu est certifié TÜV.

## Manuel d'utilisation de l'article ID237 "Tunnel" (version 17/06/2026)

Tranche d'âge prévue : 1 à 12 ans

La version la plus récente se trouve toujours  
manuals.idemax.be

Enfants plus âgés / lieux publics  
→ sol amortissant obligatoire  
Maternelles → non obligatoire

| modèle                              | dim. L x l<br>poids  |
|-------------------------------------|----------------------|
| ID237-000002-YE<br>sur surface dure | Ø80 x L104 x H97 cm  |
| ID237-000001-YE<br>pour sol meuble  | Ø80 x L104 x H147 cm |



## Placement

Le module est livré prêt à l'emploi, aucun montage n'est nécessaire. Le module doit toutefois être ancré dans le sol durci.

## Matériaux utilisés

- Polyéthylène rotomoulé
- Tout le matériel de fixation en inox : vis, boulons, écrous, équerres et chevilles à frapper
- Plaques de polyéthylène de 19 mm d'épaisseur.

## Entretien

La maisonnette ne contient aucune pièce mobile. L'entretien du plastique se limite au strict minimum, à savoir un nettoyage avec une eau savonneuse tiède et une éponge ou une brosse douce. Bien rincer afin d'éliminer toute saleté et tout résidu de savon. L'absorption d'humidité du plastique est inférieure à 0,29 %, ce qui fait que l'huile, la graisse et d'autres produits laissent peu ou pas de taches. Cette très faible absorption d'humidité implique également que les mousses, algues et autres organismes similaires s'accrochent difficilement, voire pas du tout, et sont donc faciles à enlever. Il est possible de rincer à l'aide d'un nettoyeur haute pression avec une pression maximale de 100 bar, mais il

convient d'éviter cela autant que possible et, en général, ce n'est pas nécessaire. Pulvériser avec un jet en forme d'éventail à au moins 30 cm de distance du plastique. Ne jamais peindre ni lasurer, car cela n'apporte aucune protection supplémentaire et l'adhérence serait de toute façon très mauvaise.

## Instructions d'inspection

### inspection visuelle:

Selon l'intensité de l'utilisation, mensuelle à hebdomadaire

### Inspection fonctionnelle:

Selon l'intensité de l'utilisation, mensuelle à trimestrielle (tous les 4 mois)

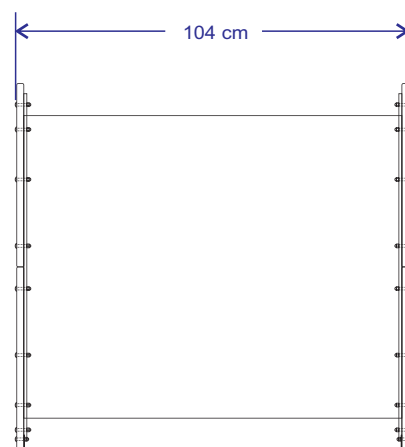
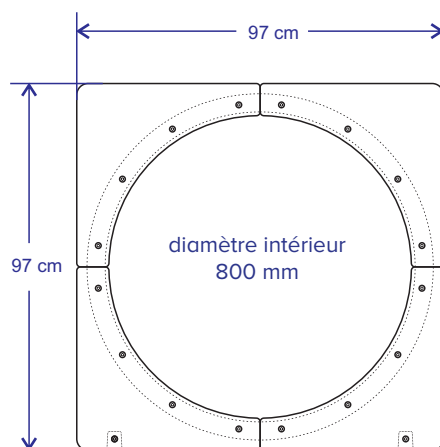
### Grande inspection:

Annuelle

### **À quoi prêter une attention particulière lors d'une inspection fonctionnelle ou approfondie ?**

- Tous les éléments sont-ils bien fixés ?
- Des pièces manquent-elles, ce qui pourrait laisser dépasser des vis ?
- Vandalisme
- L'ancrage sur le sol dur est-il toujours en bon état?

Lors de toute réparation éventuelle, utiliser uniquement les pièces d'origine afin de garantir la conformité de ce produit.

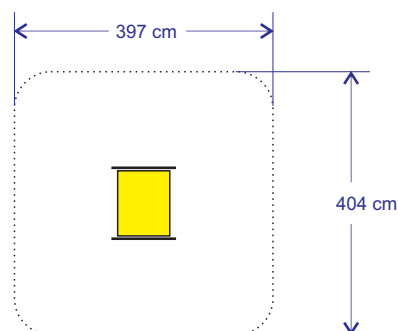


## Zone de sécurité

Il faut prévoir une zone dégagée de 150 cm autour de l'appareil.

## Installation

Le tunnel de rampe est toujours livré entièrement assemblé. L'ancrage se fait à l'aide des 4 chevilles à frapper en inox fournies, dans les équerres en inox prévus à cet effet. Les 4 équerres sont déjà fixés sur le jeu. L'appareil n'est pas conçu pour être installé avec des équerres sur un sol meuble (bac à sable, écorces, copeaux de bois).



## Sol amortissant facultatif (sous certaines conditions).

Lorsque l'appareil est utilisé exclusivement sous surveillance permanente, il peut éventuellement être utilisé sans sol amortissant supplémentaire. Dans ce cas, la surface de marche à l'intérieur du tunnel est considérée comme la hauteur maximale de chute, puisque les jeunes enfants (contrairement aux enfants un peu plus âgés) ne peuvent pas facilement grimper sur le tunnel. En revanche, pour un usage dans des lieux publics ou dans les écoles primaires, un sol amortissant est nécessaire, adapté à une hauteur de chute de 90 cm.

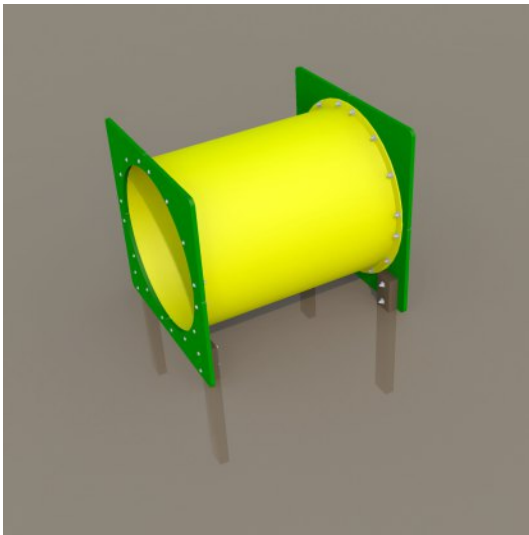
## Ancrage obligatoire ?

L'ancrage de l'équipement sur un sol dur se fait en fixant l'appareil avec les 4 chevilles à frapper en inox fournies dans les 4 équerres en inox prévues à cet effet. Positionner l'appareil à l'emplacement souhaité et percer avec une mèche de 8 mm à travers les trous déjà prévus. Ensuite, installer les chevilles à frapper.



### Conseil important pour la pose des chevilles à frapper

Assurez-vous d'utiliser une mèche bien affûtée et insérez d'abord complètement la partie en plastique de la cheville dans le trou. Ensuite, vissez la partie métallique avec l'embout approprié au lieu de la frapper. Cela permet de ne pas endommager la tête de la cheville et de faciliter un démontage ultérieur. Il est bien sûr possible de frapper, mais il existe un risque de frapper de travers ou d'abîmer la tête de la vis.



## Ancrage alternatif sur sol meuble

Cette méthode d'ancrage n'est disponible que sur demande. Par défaut, l'ancrage avec des équerre est toujours prévu.

Le tunnel de rampe est toujours livré entièrement assemblé. L'ancrage dans l'écorce, l'herbe, le sable ou des matériaux similaires se fait à l'aide des 4 poteaux en plastique recyclé fournis, d'une longueur de 72 cm, qui sont plantés dans du béton ou un mélange sable/ciment.

Chaque poteau possède 2 trous permettant de fixer les plaques du tunnel avec des boulons et écrous en inox. Les trous dans les plaques sont déjà prévus

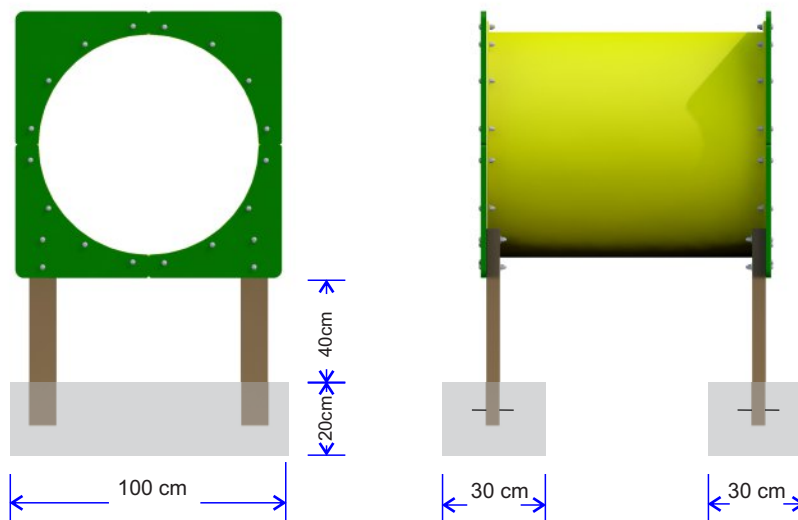
## Sol amortissant

Pour un usage dans des lieux publics ou dans les écoles primaires, un sol amortissant est obligatoire, adapté à une hauteur de chute de 90 cm.

Le sol forestier, l'herbe, l'écorce, le sable, etc. conviennent, car une hauteur de chute maximale de 100 cm y est autorisée.

## Indication du niveau du sol

Le bas des plaques sert d'indication du niveau du sol.



# Référentiel

## Sécurité et normes



### Certification de conformité

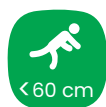
Le module de jeu a été soumis à des tests rigoureux et est certifié conforme à la norme européenne EN1176. L'homologation a été réalisée par TÜV SÜD. Consultez le certificat joint au manuel.



### Angles et coins arrondis

Le module est doté d'angles et de coins arrondis afin de minimiser les risques de blessures et d'assurer une sécurité optimale.

Nous appliquons à nos produits les mêmes précautions que celles prescrites dans la norme européenne pour les équipements de jeux.



### Sol amortissant non requis

La hauteur de chute étant inférieure à 60 cm, le module peut être installé sur une surface dure sans sol amortissant.

*Note: En France, selon le type de sol et la hauteur de chute, la norme EN NF 1177 peut imposer l'installation d'un sol amortissant approprié.*



### Sol amortissant requis

Un sol amortissant est requis pour le module, conformément à la réglementation européenne en vigueur. Le manuel indique la hauteur de chute de l'équipement de jeu.

## Ancrage



### Ancrage obligatoire

Placement sur surface dure. Selon les normes européennes, l'ancrage est obligatoire. Pièces d'ancrage fournies.



### Ancrage pas obligatoire partout

Installation sur une surface dure. L'ancrage n'est pas toujours obligatoire. Selon les normes européennes, il est obligatoire dans les aires de jeux publiques. Cependant, dans une cours de récréation sous surveillance, il est possible de ne pas ancrer cet équipement de jeu. Si la cour est exclusivement utilisée par l'école, les risques liés à l'absence d'ancrage sont limités. Les pièces d'ancrage sont fournies.



### Ancrage facultatif

Placement sur surface dure. L'ancrage n'est pas obligatoire dans la plupart des pays européens. Les pièces d'ancrage ne sont pas fournies et sont donc à commander.



### A creuser

Ancrage dans le sol. Le jeu ou le mobilier est équipé de pieds rallongés et d'un repère indiquant la profondeur minimale d'encastrement. Consultez toujours le manuel du produit concerné.

## Montage et mobilité



### Livré assemblé

Le module est entièrement assemblé avant livraison, aucun montage n'est requis.



### Montage limité requis

Livré pré-monté, un assemblage est nécessaire.



### Déplaçable

Le déplacement du module s'effectue aisément, bien qu'un transpalette puisse être requis dans certains cas.



Le gestionnaire informe sans délai l'autorité compétente (p. ex. la NVWA ou le SPF Économie) de tout accident grave qui survient avec l'équipement de jeu.

Par accident grave au sens de ce qui précède, il faut en tout état de cause entendre un accident :

- a. ayant une issue mortelle ;
- b. entraînant des lésions, permanentes ou non, chez une personne ;
- c. conduisant à une hospitalisation immédiate.

**CERTIFICAAT VAN GOEDKEURING**  
**Z-NL-26-02-5010797276-004-720304726-04**

Warenwetbesluit attractie- en speeltoestellen 2023

Certificaat van goedkeuring op basis van een keuring van het typekenmerkende monster

Afgegeven door TÜV SÜD Benelux  
(aangewezen bij besluit van 15.02.2024, Staatscourant jaargang en nummer 3773690-1061626-VGP)

|   |  |
|---|--|
| Certificaatnummer:                          | Z-NL-26-02-5010797276-004-720304726-04 |
| Dossinummer:                                | 720304726-04                           |
| Uniek registratienummer:                    | n.v.t.                                 |
| Betreft:                                    | Speeltoestel                           |
| Serie- of typeaanduiding:                   | ID237                                  |
| Versie(s):                                  | n.v.t                                  |
| Nadere aanduiding:                          | Kruiptunnel                            |
| Serienummer van het typekenmerkend monster: | ID237-0001                             |
| Soort toestel:                              | tunnel                                 |
| Overzichtsfoto:                             |  |



|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| Aanvrager certificaat:            | Idemax bvba, Achterbos 72, 2400 Mol          |
| Fabrikant of gemachtigde:         | Idem   |
| Importeur:                        | n.v.t  |
| Datum uitvoer van keuring:        | 21.01.2026                                   |
| Datum afgifte certificaat:        | 23.04.2026                                   |
| Onderliggende keuringsrapportage: | P-NL-26-01-720304726-04-01rev2 dd 23.04.2026 |

Naam en functie ondertekenaar: Astrid De Beukelaer  
Afdelingshoofd Product Service – Playgrounds

**Astrid De Beukelaer** Digitaal  
ondertekend door  
Astrid De Beukelaer  
Datum: 2026.04.23  
11:44:12 +02'00'

Doorhalingen en/of wijzigingen maken dit certificaat ongeldig.

**CERTIFICAAT VAN GOEDKEURING**  
**Z-NL-26-02-5010797276-004-720304726-04**

**Add value.**  
**Inspire trust.**

Warenwetbesluit attractie- en speeltoestellen 2023  
Certificaat van goedkeuring op basis van een keuring van het typekenmerkende monster

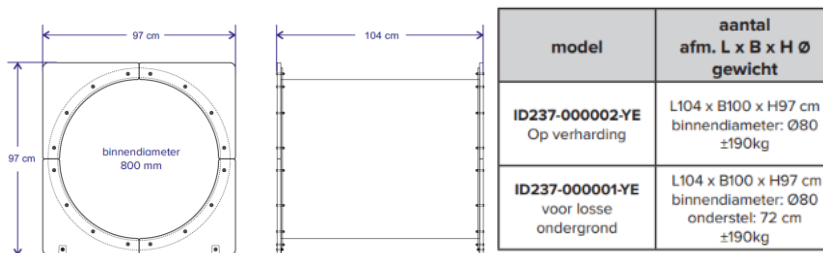
Afgegeven door TÜV SÜD Benelux  
(aangewezen bij besluit van 15.02.2024, Staatscourant jaargang en nummer 3773690-1061626-VGP)

Certificaatnummer : Z-NL-26-02-5010797276-004-720304726-04  
Dossiernummer: 720304726-04  
Uniek registratienummer: n.v.t.

Criteria's: EN 1176-1:2017+A1:2023

Afmeting speeltoestel: 104 x 100 x 97 cm  
Valhoogte: Bij uitsluitend gebruik in kleuterscholen of kinderopvang met  
toezicht : < 60 cm  
Bij gebruik op openbare plaatsen of in lagere scholen : 90 cm

3D-tekening/ foto's speeltoestel:



## **Bijlage**

### **Toepassingen en beperkingen**

Dit Certificaat van Goedkeuring is enkel geldig voor speeltoestellen die overeenkomstig het goedgekeurde typekenmerkende monster zijn vervaardigd.

Wij houden eraan de uitbaters er attent op te maken dat zij op gepaste tijdstippen inspecties en onderhoud moeten uitvoeren en dit te documenteren, teneinde de toestellen en hun omgevingen in een goede staat te behouden.

TÜV SÜD Benelux dient onverwijld in kennis te worden gesteld van elke wijziging of reparatie met mogelijke invloed op de veiligheid of gezondheid van personen.

Het is de taak van de fabrikant en/of diens gemachtigde om ervoor te zorgen dat alle gefabriceerde speeltoestellen van hetzelfde type als beschreven in dit certificaat van goedkeuring conform zijn aan het model waarop dit certificaat van goedkeuring gebaseerd is.

Einde certificaat